

**Séance du Conseil du
7 octobre 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 7 octobre 2024 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau et Jonathan Daigle et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absence motivée : M. Gaétan Bélanger

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre et extraordinaire du 16 septembre 2024;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités;**
 - a) Comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2024;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande de contribution du comité des résidents du CHSLD de Cap-Saint-Ignace;
 - b) Ajout du volet environnemental aux responsabilités de M^{me} Christine Talbot;
 - c) Relève en ce qui a trait au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;
 - d) Cession par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à M^{me} Hélène Lord et M. Benoît Morin;
 - e) Résolution comité de pilotage MADA
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration;
 - b) Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration, projets d'envergure ou supralocaux.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions écrites ou verbales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3

M^{me} Christine Talbot, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absent : M. Gaétan Bélanger, siège #4

2024-10-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-10-02

Adoption du
procès-verbal du
12 août 2024

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre et extraordinaire du 16 septembre 2024

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre et extraordinaire du 16 septembre 2024, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2024-10-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2400253 au numéro C2400282, les dépôts directs du numéro P2400478 au numéro P2400525, et les paiements Accès D du numéro L2400097 au numéro L24000107 pour la somme de 326 144,66 \$ ainsi que les salaires pour une somme de 69 648,28 \$, totalisant ainsi 395 792,94 \$.

6. Rapport des comités

CCU 18 septembre
2024

a) Comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2024

M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable du comité fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2024.

7. Affaires nouvelles :

2024-10-04

Contribution 500 \$
comité résidents
CHSLD

a) Demande de contribution du comité des résidents du CHSLD de Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE la fondation du Noël du Bonheur a fait un prêt d'une durée d'un mois au CHSLD de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE depuis qu'ils ont cet appareil dans la salle commune, ils voient plusieurs bénéfices auprès de leur clientèle tels que l'augmentation de la vivacité, l'augmentation de l'exercice physique des résidents par la danse ainsi que la diminution de l'isolement social;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation offre l'opportunité au CHSLD d'en faire l'acquisition d'un neuf pour 2 000 \$ au lieu de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité des résidents du CHSLD de Cap-Saint-Ignace a adressé une demande à la Municipalité afin de soutenir l'acquisition d'un Juke-box;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une contribution de 500 \$ soit remise au comité des résidents du CHSLD de Cap-Saint-Ignace pour l'acquisition d'un Juke-box. Cette dernière sera en provenance du budget du comité MADA.

2024-10-05

Volet environnemental
Conseillère # 5

b) **Ajout du volet environnemental aux responsabilités de M^{me} Christine Talbot**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que M^{me} Christine Talbot, conseillère au poste 5, soit responsable du dossier d'environnement. Cette responsabilité s'ajoute à celles qu'elle occupe déjà.

2024-10-06

Relève poste inspecteur
en bâtiment et en
environnement

c) **Relève en ce qui a trait au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Gilles Guimont devrait prendre sa retraite au courant de l'année 2025 après plus de 29 ans de services à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Audrey Boucher, actuellement à l'emploi de la Municipalité a été identifiée comme relève au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement et qu'elle est en voie de compléter la formation nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace nomme M^{me} Audrey Boucher comme relève au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, après le départ à la retraite de M. Guimont, conformément aux conditions intervenues entre les parties. Une résolution sera adoptée au moment venu afin de la désigner comme fonctionnaire attitrée à ces fonctions et autres responsabilités en lien avec le poste.

2024-10-07

Cession Benoît Morin
et Hélène Lord

d) Cession par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à M^{me} Hélène Lord et M. Benoît Morin

ATTENDU QUE :

1. Benoît MORIN et Hélène LORD sont propriétaires du lot 3 250 978 du Cadastre du Québec;
2. Benoît MORIN et Hélène LORD déclarent qu'eux et leurs auteurs ont la possession utile du lot 3 250 978 du Cadastre du Québec depuis près de 60 ans;
3. L'assiette d'un ancien chemin sans désignation cadastrale montré au plan de cadastre originaire, a été localisé à l'intérieur des limites de propriété du lot 3 250 978 du Cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan préparé par Jean Casault, arpenteur-géomètre, le 7 décembre 2022, sous le numéro 4 639 de ses minutes;
4. Après consultation de ses archives, la Municipalité n'a pas retracé de document relatant l'adoption d'un règlement de fermeture de cet ancien chemin;
5. Le 8 juillet 2024, la Municipalité a adopté une résolution de fermeture d'un ancien chemin sur le chemin des Pionniers Est pour toutes les portions d'assiette pouvant exister à l'extérieur des emprises actuelles du chemin comprises entre les lots 3 250 483 et 3 251 047 du Cadastre du Québec, faisant ainsi passer lesdites portions d'assiette dans le domaine privé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE :

1. la Municipalité cède, sans aucune garantie, aux risques et périls du cessionnaire, à Benoît MORIN et Hélène LORD, tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient dans l'immeuble suivant :
DÉSIGNATION
2. Un immeuble désigné comme étant une partie du lot numéro TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (LOT 3 250 978) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

Ci-après nommé « l'Immeuble »
3. cette cession est consentie pour bonne et valable considération;
4. d'autoriser la maire, M^{me} Jocelyne Caron et la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, l'acte de cession, ainsi que tous les autres documents requis pour parfaire ledit acte et à convenir et consentir, le cas échéant et suivant leur bon jugement et discrétion, au mieux des intérêts de la Municipalité, à toutes clauses, stipulations, conditions et modalités pouvant être requises à l'exécution des présentes dispositions, le tout sans autorisation préalable.
5. de transmettre une copie de la présente résolution de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à M^c Vincent MORIN, notaire de l'étude Boulanger Dolan Denault s.e.n.c.r.l.

2024-10-08

e) **Résolution comité de pilotage MADA**

Comité pilotage MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace a présenté à l'automne 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire réaliser la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de sa communauté;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable des questions familiales ou des aînés ;

Lequel comité sera formé des personnes suivantes :

- Pauline Joncas, présidente du comité
- Édith de la Durantaye, citoyenne aînée
- Ghislaine Bernier, citoyenne aînée
- Sophie Boucher
- Marie-Claude Clavet
- Carole Dionne
- Sonia Lemieux

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la politique des aînés et son plan d'action municipal au Conseil municipal;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

8. Affaires commencées :

2024-10-09

PAVL projets particuliers d'amélioration

a) Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Bellevue Ouest et la route Bellavance pour un montant maximal subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux réalisés en 2024 sur les routes et chemins précités s'élèvent à 15 102,96 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés aux présentes dépenses sur des routes et chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$) (dossier : XEE24687-18045 (12)-20240419-001), le tout tel que décrit au formulaire V-321.

2024-10-10

PAVL volet projets particuliers d'amélioration, envergure et supralocaux

b) Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration, projets d'envergure ou supralocaux

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Bellevue Ouest, du Vieux-Quai, la route Bellavance et la rue des Lilas, pour un montant maximal subventionné de 25 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux réalisés en 2024 sur les routes et chemins précités s'élèvent à 25 055,74 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés aux présentes dépenses sur des routes et chemins dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de vingt-cinq mille dollars 25 000,00 \$ (dossier : RLE79767-18045 (12) -20240419-001), le tout tel que décrit au formulaire V-321. Comme les travaux ont été réalisés en entier lors du premier exercice financier, la Municipalité demande que le montant soit versé en entier.

Informations
générales

9. Informations générales

M^{me} la maire informe les gens de différents dossiers.

Période de questions
écrites et verbales

10. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. M^{me} Caron valide si les gens de la salle ont également des questions.

2024-10-11

11. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 29.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire